



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE – HYGIENE



PERMIS D'EXPLOITATION - RECYCLAGE -

OBJECTIFS :

- Etre en règle avec la législation des débits de boissons
- Mettre à jour ses connaissances afin de prolonger la validité du permis d'exploitation pour 10 ans

PRÉREQUIS

Etre titulaire du permis d'exploitation

PUBLIC

Toute personne titulaire du Permis d'Exploitation voulant le prolonger pour 10 ans

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

DUREE DE LA FORMATION – DELAI D'ACCES

1 jour : 7 heures

Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours

INTERVENANT

Formateur Consultant expert en gestion de débit de boissons ainsi que dans le domaine de la prévention des risques

VALIDATION

La participation effective à la journée de formation génère la délivrance de la prolongation du Permis d'Exploitation du Ministère de l'Intérieur, valable pour 10 ans.

Depuis 2007, la formation Permis d'Exploitation est obligatoire afin de sécuriser les professions de l'hôtellerie et de la restauration.

Le Permis d'Exploitation a une validité de 10 ans.

Cette formation de Recyclage est donc une mise à jour des connaissances qui permet de prolonger la durée du permis d'exploitation pour 10 ans.

CONTACTS

GESTIONNAIRES DE FORMATION

Colmar : gestionfcc@cm-alsace.fr 03 89 20 84 65

REFERENTE HANDICAP

Alsace :
Véronique LITTEL vlittel@cm-alsace.fr 03 88 19 79 17

MOYENS MATERIELS

Salle de formation dédiée notamment équipée d'un vidéoprojecteur et d'un accès internet haut débit

LIEUX ET DATES

Formation proposée à Colmar.

Pour connaître les dates, consulter la programmation sur notre site internet :
<https://www.cm-alsace.fr/former-et-se-former/formations-courtes>

Fréquence de la formation : 6 sessions programmées en 2024

TARIF

175 € net de taxes

Se renseigner auprès de nos gestionnaires de formation pour obtenir un devis et connaître les possibilités de prise en charge

Taux de satisfaction

nouveau



PROGRAMME

1. Identifier le cadre législatif :

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la Santé Publique
- La police administrative générale
- La police administrative spéciale

2. Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons :

- Les conditions liées à la personne
- Les conditions liées à la licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture
- La vie d'une licence
- Les débits temporaires

3. Assurer les obligations de protection de la santé publique et de protection de l'ordre public :

- L'alcool et ses dangers
- Les mineurs
- Les femmes enceintes
- Open bar et "Happy Hours"
- Les stupéfiants, le tabac et les jeux
- Les nuisances sonores

4. Appliquer les obligations liées à l'établissement :

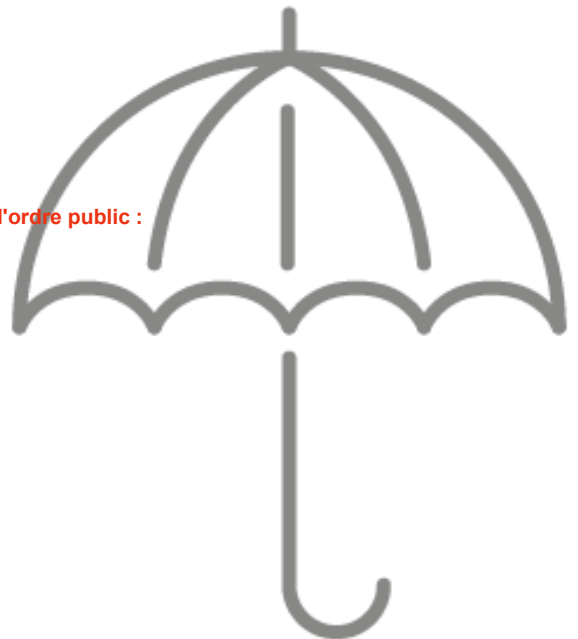
- Les affichages obligatoires
- L'occupation du domaine public
- La vidéo protection
- La sécurité incendie
- L'accessibilité

5. Respecter les obligations en matière d'hygiène :

- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Les documents obligatoires

6. Appliquer le droit du travail :

- L'embauche des salariés
- Les contrats de travail et horaires
- Les obligations



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Alternance d'apports théoriques, d'exemples et cas concrets, d'exercices et de travaux individuels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis en fin de formation sous forme de :

- Tour de table
- QCM

[Conditions générales
de vente](#)

